



Recommandations concernant la continuité des enseignements pour les élèves

publié le 01/04/2021

Continuité des apprentissages dans le cadre de la fermeture de l'établissement : les élèves doivent se connecter à Pronote avec leur identifiant élève (et non celui des parents) afin de réaliser les travaux demandés par leurs enseignants et suivre les cours à distance. L'ensemble des professeurs est mobilisé afin de pouvoir continuer à enseigner à distance.

L'élève regarde dans son cahier de texte en se plaçant sur chaque heure de cours de la journée les documents, cours, liens et consignes déposés par ses professeurs. Il regarde également le "travail à faire". L'élève dépose le travail demandé, soit sur PRONOTE (tutoriel publié sur le site du collège) soit il l'envoi à l'adresse mail indiquée par le professeur.

D'autre part, le dispositif « Ma classe à la maison » en se connectant par l'adresse : <https://college.cned.fr/> propose gratuitement des parcours pédagogiques conçus pour un apprentissage à la maison. Ils couvrent les niveaux suivants :

- L'école primaire (de la petite section de maternelle au CM2)
- Le collège (de la 6e à la 3e et SEGPA)
- Le lycée

Faits de cours, d'activités, de vidéos, de synthèses, ces parcours offrent une période de travail de quatre semaines. Ils permettront aux élèves d'entretenir leurs connaissances et de consolider leurs acquis.

Le CNED n'intervient pas dans les évaluations et ne propose pas de devoirs ou de corrections de copies, actions qui demeurent sous la responsabilité des enseignants.

La plateforme propose des parcours pédagogiques permettant de couvrir une période de quatre semaines de la grande section de maternelle à la terminale. Les leçons et exercices correspondent aux éléments du programme du premier et du deuxième trimestre. Avant de commencer les séances, l'élève passe un quiz afin d'évaluer son niveau. Il peut travailler différentes matières (français, mathématiques, histoire-géographie, etc.) pendant trois à quatre heures chaque jour. S'il est en maternelle ou en primaire, il doit être accompagné d'un adulte. En revanche, les collégiens et lycéens sont autonomes.

Document joint

 [Comment se connecter à "ma classe à la maison" en complément du travail sur pronote](#) (PDF de 40.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.